



Synthèse des observations du public

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 29/02/2016 au 31/03/2016 inclus sur le projet de texte suivant : projet de décret relatif à l'affichage d'informations sur les précautions d'usage des produits désodorisants à combustion.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/affichage-d-informations-sur-les-precautions-d-a1283.html>

Nombre et nature des observations reçues :

23 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 23 contributions :

- 3 contributions sont favorables sans réserve.
- 7 contributions sont favorables sous réserve d'améliorations et sont force de propositions.
- 13 contributions sont défavorables à la réforme entreprise mais peuvent être force de propositions.

Synthèse des modifications demandées :

La plupart des contributions portaient sur la date de mise en application et l'intégration d'informations dans les publicités.

Principales observations :

- Reporter la date de mise en application de l'obligation d'étiquetage des produits d'au moins un an à 18 mois afin de permettre l'écoulement des stocks existants.
- Retirer l'obligation d'affichage des informations dans les publicités.

- Retirer les bougies parfumées des produits désodorisants devant faire l'objet d'un étiquetage, du fait de leurs faibles émissions dans l'air intérieur.

Observations du public dont il a été tenu compte

- Reporter la date de mise en application de l'obligation d'étiquetage des produits d'un an à 18 mois afin de permettre l'écoulement des stocks existants.
- Retirer l'obligation d'affichage des informations dans les publicités.